Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/02/2025 à 18h00
Réference de l'AR : 010-200058840-20250128-2025_D_004-DE
Affiché le 06/02/2025 ; Certifié exécutoire le 06/02/2025

AIX VILLEMAUR PÂLIS

DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 28 JANVIER 2025

Date de la convocation : 22/01/2025
Date d'affichage de la convocation : 22/01/2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-huit janvier à 19h00,** le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la *présidence* de ***Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.***

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	06
Votants :	27

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Laura SERON-HABERLAND Mikaël MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Elisabeth ODON (pouvoir à M. Florent GAUROIS), Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Mme Séverine DELSERT BROQUET), Mme Cécile PETIT (pouvoir à M. Gérard VAN MELCKEBEKE), M. Yves MORANDEAU (pouvoir à Kylan GORIT), Mme Karine CRAVIC (pouvoir à Mme Claire ADAM, M. Gilles FOUILLADE (pouvoir à Mme Nathalie HINFRAY).

Absents excusés : MM. Jean-Michel POTS, Timothée BRASSET.

Secrétaire de séance : Madame Sophie BLANCHIN

Délibération n°

2025_D_004

Objet de la délibération : RENOUVELLEMENT CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CIMETIERES ET DES TERRAINS DE SPORTS – ANNEE 2025

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de la société PEV Environnement relatif aux travaux de désherbage avec herbicide de bio contrôle pour l'entretien des trois cimetières et terrains de sports de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.

Il est prévu 4 passages durant l'année 2025 pour un montant de 25 602,00 € HT soit 30 722,40 € TTC.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis de la société PEV Environnement d'un montant de 25 602,00 € HT soit 30 722,40 € TTC concernant l'entretien des trois cimetières et terrains de sports de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS pour l'année 2025.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire, Sévérine DELSERT BROQUET.